



1. CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2011

Membres présents et représentés : 15

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2010 ET COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE ET DU SERVICE BOIS

Le Premier Adjoint chargé des finances a présenté au Conseil Municipal les Comptes Administratifs de la Commune et du Service Bois.

Le Conseil Municipal constatant la concordance des comptes de gestion du Percepteur avec les Comptes Administratifs les approuve.

Le Maire ne prenant pas part au vote quitte la salle.

COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNE

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
Fonctionnement	894 074.96 €	526 856.68€
Investissement	250 469.78 €	231 272.98€
Total cumulé	1144 544.74€	758 129.66€

COMPTES DE GESTION DU SERVICE BOIS

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
Fonctionnement +report 2009	95 640.06€ 8 663.08€	40 710.41€
Investissement +report 2009	8 615.55€ 22 842.52€	6 082.24€
Total cumulé	135 761.21€	46 792.65€

3. DEMISSION DE Mr DUPARC ET ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE

Par courrier en date du 22/02/2011, Monsieur DUPARC a présenté sa démission de la présidence du SIAC à Monsieur le Préfet, ainsi que celle de sa délégation de la Commune au SIAC à Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet et Monsieur le Maire ont entériné cette demande.

Le Conseil Municipal doit donc procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire.

Mr Daniel GROSSIORD est élu.

Sont délégués titulaires : Messieurs Gérard MALLET, Daniel GROSSIORD

Sont délégués suppléants : Messieurs Claude TISSERANT, José DELGADO, non sortants.

4. INSCRIPTION D'ITINERAIRES DE RANDONNEE AU « PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE DU DOUBS » (PDIPR)

Le projet de création d'un réseau de sentiers de randonnée partant de la gare d'Auxon et proposant 2 variantes est en cours de finalisation.

Cette action a été menée par les Maires des différentes communes traversées qui en ont effectué le suivi avec le concours de la SNCF et le Comité Départemental de Randonnée du Doubs.

L'inscription des chemins privés au PDIPR étant subordonnée à la signature d'une convention de passage entre les propriétaires et la Commune, le Conseil municipal donne un accord de principe.

Une délégation est donnée à la Communauté de Communes du Pays des 7 rivières qui gèrera la mise en valeur, l'entretien et l'animation de ces sentiers après qu'un balisage et la pose de signalétique aient été mis en place.

5. CONSULTATION D'UN AVOCAT DANS L'AFFAIRE ALLENBACH :

Le Permis d'Aménager de Monsieur ALLENBACH a fait l'objet d'un recours gracieux déposé en Mairie.

Devant les difficultés rencontrées dans cette affaire, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à prendre l'attache d'un Avocat.

6. PROGRAMME DE MESURES SUPPLEMENTAIRES POUR L'ENVIRONNEMENT RELATIF A LA REALISATION DE LA LGV RHIN-RHONE BRANCHE EST : CREATION DE FRANGES ECOLOGIQUES STRUCTURANTES.

La commune d'Auxon-Dessus pilote et coordonne ce dossier délicat pour Auxon Dessus, Auxon-Dessous, Geneuille et Cussey sur l'ognon.

La mise en place de franges écologiques structurantes a pour but de créer des connexions paysagères et écologiques favorisant la biodiversité sur les territoires concernés par la mise en œuvre de PLU.

Le Conseil Municipal s'engage à pérenniser l'action engagée en inscrivant les franges écologiques à planter, dans le cadre du PLU.

Il est important de bien identifier le(s) porteur(s) de projet afin de désigner les bons interlocuteurs lorsqu'il y aura passage de convention avec RFF.

Le personnel et les moyens mis à disposition pour l'entretien courant des franges sont à l'étude. Dans ce cadre, la création d'un emploi intercommunal peut être envisagée, (par exemple, un emploi aidé et réparti sur les 4 communes) ou mise à disposition d'agents communaux et de matériel à l'échelle de chaque commune.

Pour la 1^{ère} tranche de plantations de grands linéaires sur des parcelles agricoles hors périmètre urbanisé, l'accord des propriétaires est nécessaire.

Mr Menestrier, en attache avec Mr Eric François paysagiste du groupement, est chargé de rencontrer les agriculteurs impliqués. Les propriétaires principalement concernés sont informés du projet de plantations et l'accueillent favorablement.

7. CHANGEMENT DE PRESIDENCE AU SIVOS

La présidence du SIVOS est tenue alternativement par Auxon-Dessus et Auxon-Dessous, le changement intervenant à mi-mandat soit mars 2011, un remaniement s'avérait nécessaire.

Ainsi, Monsieur DELGADO, délégué titulaire du SIVOS a présenté sa démission à Monsieur le Maire.

Celle-ci acceptée, le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un nouveau délégué : Mr Alain ABRY est élu.

Sont délégués titulaires : Messieurs Alain ABRY, Claude ROUGET, Serge RUTKOWSKI, Mme Béatrice SURMAIRE.

Sont déléguées suppléantes : Mesdames Michèle CHOULET, Christèle CRETIEN.

1. CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2011

Membres présents et représentés : 15

2. TAUX D'IMPOSITION 2011- POUR LA PART COMMUNALE

Une gestion saine des finances communales permet, **cette année encore, de ne pas majorer les taux d'imposition pour l'année 2011 et ce depuis 8 années :**

- taxe d'habitation : 10.02%
- taxe foncière (bâti) : 15.97%
- taxe foncière (non bâti) : 34.18%.

Toutefois, la somme à régler figurant au bas de la feuille d'imposition peut varier par rapport à celle de 2010 selon trois critères :

- **La base d'imposition** est généralement revalorisée chaque année par les services fiscaux.
- **Les taux des collectivités territoriales** peuvent être modifiés
- **Les travaux d'amélioration de l'habitat** peuvent entraîner un réajustement de l'assiette de l'impôt (nouvelles surfaces, piscines, abris, etc.)

3. VOTE BUDGET PRIMITIF 2011 – COMMUNE

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	724 414.00€ + 367 218.28€ de report total : 1 091 632.28€	806 097.33€
Investissement	419 638.98€ + 51 266.80 € de report total : 470 905.78 €	438 835.78€ +32 070.00€ de report total : 470 905.78€
Total du budget	1 562 538.06€	1 277 003.11€

4. VOTE BUDGET PRIMITIF 2011– BOIS

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	3 500€ + report 63 592.73€ total : 67 092.73€	51 772.00€
Investissement	Report 25 375.83€	15 200.00€
Total du budget	92 468.56€	66 972.00€

5. ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Les Assureurs des biens communaux viennent de procéder au remboursement des frais consécutifs aux dommages subis par la Mairie en septembre 2010 soit 1490.92€ déduction faite de la franchise de 500€ restant à la charge de la commune.

Ce montant correspond au **remplacement des ordinateurs et à la remise en état des portes** suite aux détériorations immobilières constatées.

6. PROJET DE DECHARGE DE CLASSE 3 A AUXON DESSUS

L'entreprise PBTP souhaite installer sur le village un dépôt de matériaux à valoriser (terre et pierre principalement). En effet l'Etat impose aux entreprises de traiter tous les matériaux provenant de démolition de bâtiments ou de routes, ce qui permet de revaloriser un grand pourcentage de ces produits.

Ce projet était initialement prévu sur un terrain à l'entrée du village.

Les conditions de sécurité, les accès, et la dévalorisation de cette entrée du village par un tel projet amènent le Conseil Municipal à émettre un avis défavorable.

Celui-ci est motivé par un dossier étoffé reprenant point par point la demande effectuée par l'entreprise.

7. DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE POUR LA GARE :

Cette dotation est versée aux communes par la CAGB (Communauté d'Agglomération du Grand Besançon). Elle est basée sur le volet social et économique. La Taxe Professionnelle est reversée en partie à la CAGB qui nous en redonne une part soit 0.60€ du m2 des terrains procurant une richesse fiscale basée sur la TP.

Pour la gare, le montant annuel est fixé à 34 000€ + un rappel pour 2009.2010.

Les entreprises ayant leur siège social à Auxon rapportent déjà 22 000€.

La commune se verra donc reverser courant 2011 :34 000€ x 3 + 22 000€.

Cette DSC nous sera versée après 3 années de négociations avec la CAGB.

8. CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT :

Afin de faciliter l'élargissement de la RD1, la municipalité donne son accord pour la vente de bois résineux (sapins et épicéas) d'un volume prévisionnel de 30 m3, ainsi que 15m3 de feuillus.

L'ONF est le mandataire légal de la commune et conduira donc la négociation et le contrat de vente, sous réserves de l'accord du représentant de la commune.

9. REMPLACEMENT DE CANDELABRES :

La municipalité poursuit son effort de changement des anciens candélabres pour du matériel moins onéreux à l'usage.

Il s'agit de supprimer les néons très énergétivores et de les remplacer par des ampoules économiques.

3 se situent chemin de Vaux et 1 chemin du Moulin.

Le devis de l'entreprise SOBECA s'élève à 2399.18€ ttc.

Une aide financière de 25% est sollicitée auprès du SYDED (Syndicat Mixte d'Electricité au service des élus et maires du Doubs).

INFORMATIONS DIVERSES

NOUVEAUX HABITANTS

Les secrétaires de mairie vous accueillent toujours avec le sourire et vous remettent des documents sur le village lorsque vous venez vous inscrire en Mairie, ce qui est vivement recommandé (inscription sur les listes électorales à la demande : élections présidentielles en 2012,etc.)

Nous remercions les propriétaires bailleurs de signaler tous changements d'occupants.

DECHETS VERTS AU CIMETIERE

La municipalité a implanté des bacs pour recueillir ces déchets. Vous les trouverez sur le parking à gauche de l'entrée.

Merci de les utiliser et de ne rien déposer dans l'enceinte même du cimetière.

REGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE

Les travaux de bricolage et jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi	:	8h30-12h00	/	14h30-19h00
Samedis	:	9h30-12h00	/	15h00-19h00
Dimanches et jours fériés	:	10h00-12h00		

TAILLE DES HAIES

Nous vous rappelons que **les haies et buissons débordant sur les trottoirs doivent être taillés afin de ne pas gêner le passage des piétons.**

Les arbustes débordant sur les trages des lotissements sont soumis aux mêmes règles.

La responsabilité des propriétaires et des locataires est engagée dans un accident dû au manquement à cette obligation.

Nous vous rappelons que le **brûlage des déchets verts est interdit sur les zones urbanisées** mais reste possible sur les parcelles classées agricoles ou boisées. Cette action doit être faite sous surveillance, en tenant compte des vents, afin de réduire les nuisances et garantir la sécurité.

COMMEMORATION DU 8 MAI

Cette journée dédiée au souvenir de la victoire de 1945 est organisée cette année par la commune d'Auxon-Dessous.

- 8h15 Dépôt de gerbe au Monument aux Morts d'Auxon-Dessous
- 9h00 Messe à Auxon-Dessous
- 10h00 Dépôt de gerbe au Monument aux morts d'Auxon-Dessous suivi d'un apéritif.

ECRITURE DU LIVRE SUR AUXON DESSUS

Monsieur Faindt, écrivain est à votre écoute pour scanner d'anciennes photos du village, écouter vos anecdotes afin d'étoffer son dossier.

Vous pouvez téléphoner en mairie pour vous assurer de sa présence et prendre rendez-vous au 03 81 58 72 69.

ETAT CIVIL

Naissances

Mariages

Décès. M. Claude HENRIOT le 20 janvier 2011
M. Antoine STEFANI le 23 avril 2011

NETTOYAGE DE LA NATURE

Pour la deuxième fois l'ACCA (les chasseurs) a organisé le 27 mars un nettoyage printanier qui a permis de récolter quelques centaines de kilos de déchets variés allant de la canette de bière au matelas en passant par les bouteilles de verres éclatées qui sont tellement dangereuses pour tous.

Merci aux villageois bénévoles qui se sont joints à ce mouvement civique et écologique.

Notons que peu de Ch'nillons se sont senti concernés.

Cette action a été soutenue par la mairie qui a effectué le ramassage des sacs et encombrants regroupés en des points adaptés.

(Voir photos sur le site Internet).

OPERATION BRIOCHES DE L'ADAPEI

Cette année encore, nous remercions les bénévoles qui, soucieux d'aider l'ADAPEI se sont investis auprès des Ch'nillons. Leur générosité a permis de récolter **2121.84€ pour la vente de 252 brioches soit 8.42€** la brioche contre 8.38€ en 2010 pour le même nombre de brioches.

CONCOURS DE PETANQUE :

Le **jeudi 12 mai**, le club des Acacias organise un concours de pétanque ouvert à tous et, en particulier, aux habitants du village.

Inscription : 3 €. Doublettes formées ou à former sur place. Prix aux finalistes (+ consolante)

Rendez-vous : Parc des Ch'nillons à partir de 13 H 30

Renseignements : Jacques Leuba 06 85 11 23 61 ou 03 81 58 75 26 ou jleuba@aol.com

LE COMITE DES FETES organise :

- Son 2^{ème} **FESTI'LIVRE** à la salle des fêtes de la mairie ainsi que sur son esplanade le **dimanche 15 MAI** de 9h à 18 heures.

Cette rencontre littéraire régionale privilégie le contact entre les auteurs, les éditeurs qui vous proposeront l'ensemble de leurs œuvres très variées.

Une relieuse vous fera découvrir un autre aspect du livre.

Vous saurez comment « lire sans les yeux », avec des livres tactiles et des C.D.

Parmi les 25 écrivains, vous rencontrerez M. Roger Faindt qui, à la demande de la municipalité, travaille sur la publication d'un livre sur Auxon-Dessus.

Venez prendre le temps de vous évader pendant qu'un jardin loisirs occupera vos enfants où des surprises les attendent.

Karling et Pimprenelle vous promèneront en calèche à leur gré dans le village.

*-Un « **VIDE-BIBLIOTHEQUES** » se tiendra sur l'esplanade de la mairie. Si vous désirez vendre ou échanger des livres, nous vous invitons à vous inscrire afin de réserver un emplacement. Les enfants mineurs peuvent également participer, avec l'autorisation écrite de leurs parents. Le prix du mètre est de 3€ (non remboursable en cas de désistement).*

*- Un **VIDE-GRENIERS** sur le Parc des Ch'nillons le **dimanche 5 JUIN** de 6h à 18 heures. Le prix du mètre est également de 3€ (non remboursables en cas de désistement).*

Pour les inscriptions et tous renseignements complémentaires, Danièle Renaudin se tient à votre disposition.

10 rue des Vignes 03 81 58 76 11 - 06 06 55 50 18

TOUR CYCLISTE DE FRANCHE-COMTE

Le vendredi 20 mai cette course, qui, de l'avis des spécialistes est l'une des plus belles épreuves par étapes du calendrier amateur français s'arrêtera à Auxon Dessus. Cette notoriété lui garantit un plateau sportif de très grande qualité, composé des plus grandes équipes de DN1 françaises et d'équipes étrangères de renom.

Le tour de Franche-Comté 2011 se déroulera du 19 au 22 mai en 5 étapes mobilisant plus de 100 bénévoles, 120 compétiteurs et autant de suiveurs.

L'étape de ce jour reliera Auxon- Dessus à Dole en passant par la Haute-Saône et le Jura sud.

La couverture médiatique de cette épreuve sera faite par FR3 Franche-Comté avec des reportages et des directs.

Des perturbations sont à prévoir car la caravane du tour sera présente au cœur du village dès 8 heures : fermeture à la circulation de la rue de l'Eglise, occupation du parc des Ch'nillons, etc.

Le départ de la course sera donné à 14h00. Le parcours empruntera les rues de l'Eglise, des Vignes, des Marronniers et Maupommiers.

Le calme sera revenu dans le village vers 15h.00.

ASSOCIATION LANGUES ET ECHANGES

*Dans le cadre d'un échange linguistique, l'Association Langues et Echanges est à la recherche de familles susceptibles d'accueillir le soir et le week-end de jeunes adolescents espagnols âgés de 15 à 17 ans, du **03 au 30 juillet**, ainsi qu'un groupe d'étudiants mexicains en août.*

Pour tout complément d'informations, vous pouvez contacter Monsieur CHAUDOT au 03 81 58 70 38 ou 06 82 15 83 31 ou frederic.chaudot@orange.fr